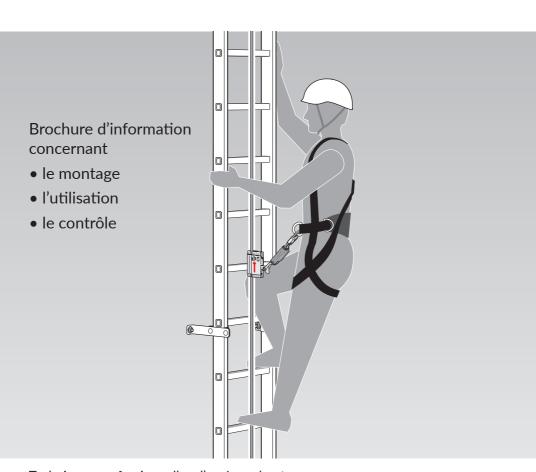


Antichute mobile, avec guidage fix - Système H-8

(EU) 2016/425 DIN EN 353-1:2018

Système de ligne de vie 8 mm ø Composants du système



Techniques professionnelles d'accès en hauteur pour équipements de regards de visites, bâtiments, aérogénérateurs



1. Informations générales, explication des symboles

Fabricant:

HAII O-Werk

Daimlerstr. 2, 35708 Haiger, Germany

+49 (0) 2773 82-0

Fax +49 (0) 2773 82-1561

E-mail: info@hailo-professional.de www.hailo-professional.de



Cette brochure d'information décrit le montage, ainsi que l'utilisation et le contrôle du système de protection d'accès en hauteur H-8.

Pour votre sécurité, veuillez lire attentivement cette brochure d'information avant de l'utiliser.

Organisme de certification et de contrôle :

TÜV Austria GmbH Deutschstraße 10 1230 Wien, Austria

N° d'identification: 0408

Dans la présente plaquette, pour une meilleure compréhension par l'utilisateur, le terme de « antichute mobile, avec guidage fix »

selon la norme DIN EN 353-1:2018 a été remplacé par « système de protection d'accès en hauteur »

Déclaration de conformité UE et attestation d'examen de type UE :





Le dispositif antichuteSSL-8-R1 ne doit être utilisé que sur le système de protection d'accès en hauteur H-8.

L'utilisation, l'entretien et le contrôle du dispositif antichute SSL-8-R1 doivent être réalisés exclusivement suivant les consignes de la brochure d'information sur le dispositif antichute SSL-8-R1 et l'absorbeur de choc intégré BFD-50/8-1 de Hailo.

En cas de dommages occasionnés par le nonrespect de la présente notice, la garantie sera annulée. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dommages indirects qui en découlent.





Si le dispositif antichute est revendu dans un autre pays, il est nécessaire pour la sécurité de l'utilisateur que cette brochure d'information soit mise à sa disposition dans la langue du pays respectif.

Symboles utilisés dans la brochure d'information :



Indication générale de danger



Danger de mort en cas de chute



Tenir compte de la documentation



Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) contre la chute



Instruction générale



Conseil, indication supplémentaire

Table des matières :

1.	Informations générales, explication des symboles	2
2.	Données du système	4
3.	Utilisation conforme à l'usage prévu	5
4.	Consignes de sécurité	5
5.	Normes et prescriptions	7
6.	Aperçu des composants du système	8
7.	Consignes de montage	10
8.	Montage du système de protection d'accès en hauteur	12
9.	Marquages et consignes	24
10.	Compte rendu de montage	26
11.	Instructions de contrôle	27
12.	Plan de contrôle	28
13.	Documentation du contrôle	30

2. Données du système

Informations sur l'emplacement (à rem	plir par l'exploitant)	
Nom (exploitant) :		Téléphone :	
Rue :		Fax :	
Code postal, ville :		E-mail :	
Date de la mise en service :			
	Date	Signature	de l'exploitant
Informations sur le système (à remplir p	ar le chef de monta	age)	
Dispositif d'ascension	Moc	lèle d'échelle	
Système d'échelle (Hailo)		AL (alumini	um)
Système d'échelle (du client)		VA (acier in	ox)
Passage à échelons (du client)		ST (acier ga	ılvanisé)
		Autre	
Câble	Тур	e de montage	
ES 8 (acier inox)		latéralemen	t sur échelon d'échelle
ZS 8 (acier galvanisé)		au centre su	r échelon d'échelle
Marquage (voir sertissage cosse de câble)		sur le systèr	ne d'ascension du client
Numéro de lot :/ Numéro de série :		sur l'ouvrag (par ex. entre	e ou près du passage à échelons)

Date

Signature du chef de montage



3. Utilisation conforme

- Le système de protection d'accès en hauteur H-8 est conçu comme protection anti-chute pour l'utilisation d'échelles et de passages à échelons, aussi bien en hauteur qu'en profondeur. Il est destiné à assurer la montée et la descente en toute sécurité du personnel de service vers les lieux de travail supérieurs ou inférieurs
- Lors de l'utilisation du système de protection d'accès en hauteur H-8, il est impératif d'utiliser le dispositif antichute Hailo SSL-8-R1 en tant qu'équipement de protection individuelle (EPI).
- Le système de protection d'accès en hauteur ne doit être utilisé que dans les conditions de fonctionnement décrites dans cette brochure d'information.
 - Toute autre utilisation (par exemple comme positionnement sur le lieu de travail ou comme point d'ancrage) est interdite et peut entraîner une défaillance du système de sécurité en cas de chute.

Aucune responsabilité n'est assumée pour les dommages corporels ou matériels résultant de la violation des dispositions énoncées dans le présent document ou du non-respect des consignes de sécurité.

4. Consignes de sécurité



AVERTISSEMENT

Danger de chute!

Il existe un danger de blessure par chute lors de travaux de montage en hauteur. Une chute peut entraîner de graves blessures, voire la mort. Tenir compte impérativement des consignes de sécurité!

- Le système de protection d'accès en hauteur H-8 et le dispositif antichute SSL-8-R1 ne peuvent être utilisés que par des personnes instruites sur l'utilisation du système de protection d'échelles et d'accès en hauteur. L'utilisateur du système de protection d'accès en hauteur doit être physiquement et mentalement en mesure de se rendre sur l'installation en question. La sécurité dans des conditions normales ou d'urgence ne doit jamais être compromise.
- L'entrepreneur ou l'exploitant d'une installation doit mettre à disposition un plan indiquant toutes les urgences possibles pouvant apparaître lors de l'utilisation du système de protection d'accès en hauteur et expliquant les mesures de secours à prendre.
- Les prescriptions de protection contre les accidents DGUV règlement 1 et les DGUV règles 112-198/199 doivent être respectées. Les prescriptions d'exploitation et de contrôle nationales respectivement en vigueur doivent être respectées.
- Seuls des composants de système Hailo doivent être utilisés avec le système de protection d'accès en hauteur H-8. Il n'est pas autorisé de combiner des éléments d'autres fabricants. Si l'utilisation d'éléments d'autres fabricants est inévitable, une autorisation écrite de Hailo est requise.
- 3 personnes au maximum peuvent utiliser le système de protection d'accès en hauteur en même temps. La distance entre les différentes personnes doit être de 6 m au minimum.

4. Consignes de sécurité

- Le système de protection d'accès en hauteur est prévu pour une utilisation dans une plage de température de - 40 °C à + 50 °C.
- Des conditions climatiques extrêmes (par ex. forte pluie, neige et glace, températures
 <-40 °C ou >+50 °C) peuvent empêcher le système de protection d'accès en hauteur de fonctionner.
 - Dans ce cas, il est interdit d'utiliser le système de protection d'accès en hauteur.
- Si un système de protection d'accès en hauteur H-8 Hailo est ajouté ultérieurement à une échelle conforme à la norme EN ISO 14122-4, DIN 18799-1 ou EN 14396, en cas de doute, une utilisation sûre doit être garantie par le respect des règles de la technique et/ou la planification et évaluation par un bureau d'ingénieur. C'est le cas entre autres en cas de section plus petite, en cas de liaison montant/échelon non solide, en cas de corrosion ou de mauvais ancrage sur l'ouvrage.
 - Il faut alors s'assurer que la force dynamique de 6 kN apparaissant en cas de chute et une charge statique de 15 kN pour le système complet ne posent pas de problème.
- Si les pièces justificatives requises (pour une absorption de force sûre de l'installation) ne sont pas données, le fabricant est en droit de ne pas assumer la responsabilité pour le produit en cas de dommage.
 - La responsabilité est alors transmise à l'exploitant.
- Avant chaque utilisation, il est nécessaire de garantir qu'il y a suffisamment d'espace libre sous l'utilisateur sur le lieu de travail pour exclure toute collision avec un obstacle en cas de chute.
 - De plus, la distance de sécurité (3 m) doit être respectée (voir page 9. Marquages et consignes).

- Transport et stockage :
 - Tous les composants du système doivent être sécurisés de manière à ce qu'il n'y ait pas d'entrave à leur fonctionnement et que tous les composants soient dans un état parfait du point de vue de la sécurité.
- Avant le montage du système de protection d'accès en hauteur, le bon état de toutes les pièces doit être vérifié. Les composants du système ne doivent présenter aucun dommage dû au transport.
- Le système ou les composants de système doivent être remplacés immédiatement en cas de doute quant à leur état sûr. Ceci doit être réalisé par le fabricant ou une autre personne qualifiée.
- Un système ou élément de système ayant vu une chute doit être contrôlé par une personne qualifiée avant une utilisation ultérieure et une remise en état ou un échange doivent être réalisés en cas de besoin
- Lors des travaux de montage, d'entretien ou de réparation, il est impératif de veiller à ce qu'aucun échafaudage, aucune plateforme ou aucun autre objet ne se situe dans la zone de chute et constitue un danger supplémentaire en cas de chute.
- Il est interdit d'utiliser un système de protection d'accès en hauteur sale ou endommagé.
 Le câble de ligne de vie en particulier doit être propre et sans dommage. Le contact avec des huiles, des acides ou d'autres liquides corrosifs doit être évité.
- Si un système de protection d'accès en hauteur est complété après-coup par l'exploitant, les normes pertinentes doivent être respectées (voir page 5. Normes et prescriptions).



5. Normes et prescriptions

(UE) 2016/425 Règlement relatif aux équipements de protection individuelle

BetrSichV Ordonnance allemande sur la sécurité et la santé des employés dans le cadre

de leur utilisation d'équipements de travail

(Ordonnance sur la sécurité de fonctionnement, BetrSichV)

Prescriptions DGUV 1 Prescriptions de prévention des accidents "Principes de la prévention"

Information DGUV 208-016 Instructions de manipulation pour l'utilisation d'échelles et marchepieds

Règlement DGUV 112-198 Règles pour l'utilisation d'équipements de protection individuelle contre la chute

Règlement DGUV 112-199 Règles pour l'utilisation d'équipements de protection individuelle

pour le sauvetage en hauteur et en profondeur

DIN EN 353-1:2018 Équipement de protection individuelle contre la chute :

dispositifs antichute mobiles avec support de guidage fixe

EN 361 Équipement de protection individuelle contre la chute : harnais de sécurité

EN 13101 Échelons dans les regards de visite

EN ISO 14122-1 Sécurité des machines — Movens d'accès permanents aux machines —

Partie 1 : Choix d'un moyen d'accès permanent entre deux niveaux

EN ISO 14122-4 Sécurité des machines – Moyens d'accès permanents aux machines et installations –

Partie 4 : Échelles fixes

EN 14396 Échelles fixes pour regards de visite

DIN 18799-1 *Échelles pour bâtiments*

Partie 1 : Échelles avec montants latéraux ; Exigences de sécurité et contrôles

EN 795 Équipement de protection individuelle contre les chutes — Dispositifs d'ancrage

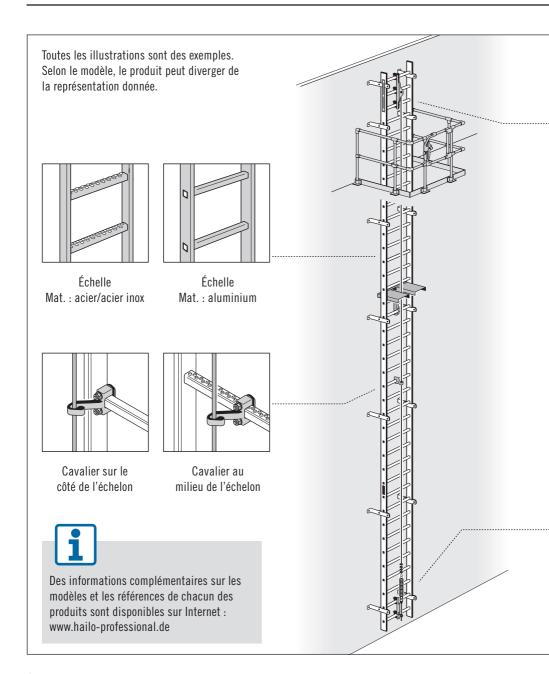
DIN CEN/TS 16415 Dispositifs d'ancrage :

Recommandations relatives aux dispositifs d'ancrage destinés à être utilisés

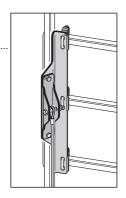
par plusieurs personnes simultanément

EN 50308/B-1 Aérogénérateurs — Mesure de protection

6. Aperçu des composants du système



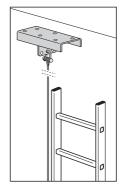




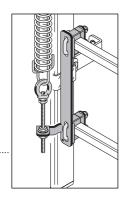
Ancrage EN HAUT sur le côté de l'échelon



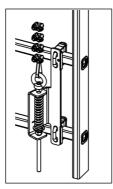
Ancrage EN HAUT au milieu de l'échelon



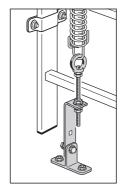
Ancrage EN HAUT fixation au sol



Ancrage EN BAS sur l'échelon Tapez LRM



Ancrage EN BAS sur l'échelon Tapez LRM-DF



Ancrage EN BAS fixation au sol



Ancrage EN BAS fixation au sol Tapez DF

7. Consignes de montage

Information préalable

- Avant le début du montage, il est nécessaire de s'assurer que les charges apparaissant peuvent être supportées par l'ouvrage.
- En cas d'absence d'informations à ce sujet (documents), un rapport statique prenant en compte l'absorption de charge requise doit absolument être réalisé et démontré.
- Si les pièces justificatives requises (pour une absorption de force sûre de l'installation) ne sont pas données, le fabricant est en droit de ne pas assumer la responsabilité pour le produit en cas de dommage. La responsabilité est alors transmise à l'exploitant.
- Respecter les instructions d'installation du support de guidage fixe, y compris l'angle d'installation de +15 °/-0 ° par rapport à la verticale!
- Les systèmes de protection d'accès en hauteur en acier inoxydable ne doivent pas être installés dans une atmosphère hautement corrosive à cause du risque de fissuration de corrosion sous contrainte visible, sauf si des mesures d'inspection particulières sont prises.



Avant le montage de l'échelle, il est nécessaire de vérifier que la transmission de forces vers l'ouvrage porteur est assurée de manière suffisamment fiable (consultation du planificateur de structure)!

Respecter les instructions de montage du fabricant de chevilles !

Personnel de montage

- Il faut au moins deux personnes pour le montage du système de protection d'accès en hauteur.
- Le personnel de montage ne doit pas utiliser le système en cours de montage pour se protéger.
- Un point d'ancrage autorisé conformément à la norme EN 795 doit être utilisé sur le bâtiment ou une autre construction

Information concernant le montage sur des ouvrages en béton :

- Pour les ouvrages en béton, seules des chevilles autorisées par l'organisme de supervision des travaux doivent être utilisées.
- Si le support n'est pas défini, le système de fixation doit être réalisé en accord avec le planificateur de structure.
- Exigences concernant le béton :
 Le béton doit être au moins de qualité C 30/37.

Information concernant le montage sur des murs :

- Pour les murs, seules des chevilles autorisées par l'organisme de supervision des travaux doivent être utilisées.
- Si le support n'est pas défini, le système de fixation doit être réalisé en accord avec le planificateur de structure.
- Un ancrage traversant avec contre-plaque est également envisageable. Le planificateur de l'ouvrage doit être consulté pour cela et les pièces justificatives apportées.



Couple de serrage des vis

 Fixation par vis avec vis acier :

couples de serrage max. M_A (Nm) pour un coefficient de frottement total $\mu=0.08$ ($\mu=0.08$ correspond à une surface galvanisée , non huilée et sèche)

Classe de résistance 8.8 : Classe de résistance 10.9 :

• Fixation par vis avec vis en acier inoxydable A2 + A4 :

couples de serrage max. M_A (Nm) pour un coefficient de frottement total $\mu=0,\!10$ ($\mu=0,\!10$ correspond à une surface non huilée et sèche)

Classe de résistance 70 :

M 8 = 14,5 Nm M 10 = 30,0 Nm M 12 = 50,0 Nm M 16 = 121,0 Nm M 20 = 244,0 Nm

La classe de résistance 70 correspond à une fabrication avec pressage à froid jusqu'à des longueurs nominales 8×4 et une utilisation de limite d'élasticité de Rp 0.2 = 90 %.

Réalisation du montage

- Utiliser uniquement des éléments de système ne comportant aucune saleté et aucun dommage.
 Faire attention en particulier à ce que les surfaces de mouvement des rails soient en bon état.
- Les éléments défectueux doivent être remplacés par de nouvelles pièces.
- Le plan de contrôle et la documentation du système de protection d'accès en hauteur H-8 se trouvent aux pages 28-31.
- Le compte rendu de montage du système de protection d'accès en hauteur H-8 se trouve aux pages 26/27.

Compte rendu de montage

 Le montage du système de protection d'accès en hauteur H-8 doit être documenté intégralement, dans une écriture indélébile et bien lisible, par le chef de montage de l'entreprise de montage, dans le compte rendu de montage.



AVERTISSEMENT

Danger de chute!

Lors du montage, utilisez un système anti-chute conforme à la norme EN 363.

8.1 Consignes préliminaires pour le montage du système de ligne de vie

Mise en place des serre-câbles

Le premier serre-câble sera placé au plus près de la cosse. L'espace libre entre les serre-câbles doit être au minimum égal à la largeur d'un serrecâble.

Les étriers de serrage doivent toujours se trouver du côté de l'extrémité du câble qui ne sera pas sollicité.

Le couple de serrage consigne est de 6 Nm. (Le couple de serrage donné est valable pour filet et surface d'appui d'écrou graissés).

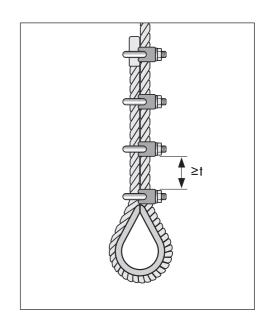
Lors de l'installation et de la mise en service, les écrous-raccords sont à serrer selon les couples de serrage prescrits.

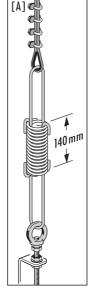
Les couples de serrage sont à vérifier et éventuellement à corriger après la première sollicitation complète.

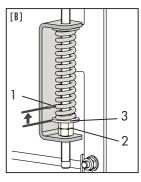
Réglage du tendeur

Contracter le ressort à 140 mm (selon correspond à un couple de serrage d'env. 800 N).

- [B] Serrer les écrous (2) jusqu'à ce que la rondelle
- (3) soit au niveau de l'évidement (1) dans l'équerre.









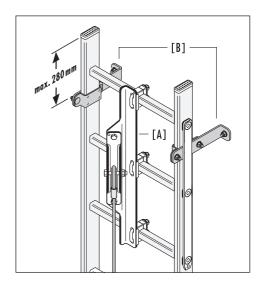
Ancrage EN HAUT / positionnement des supports muraux

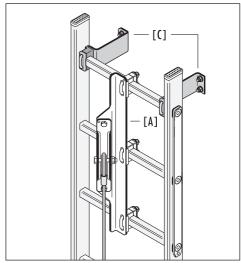
Lors de la fixation du système de ligne de vie au niveau des 3 échelons supérieurs de l'échelle (ancrage EN HAUT [A]), les consignes suivantes doivent être respectées en ce qui concerne le positionnement des supports muraux supérieurs :

support mural à collier [B] :

le dépassement du support mural jusqu'à l'extrémité de l'échelle ne doit pas être de plus de 280 mm.

support mural à adaptateur échelon [C] : le support mural doit être fixé au dernier échelon.





8.2 Positionnement du système de ligne de vie

Le positionnement du dispositif d'ancrage EN HAUT/EN BAS et des cavaliers aux montants de l'échelle est variable. Les composants du système de protection d'accès en hauteur peuvent être montés au milieu de l'échelle ou sur le montant latéral (droit ou gauche), voire sur la construction.

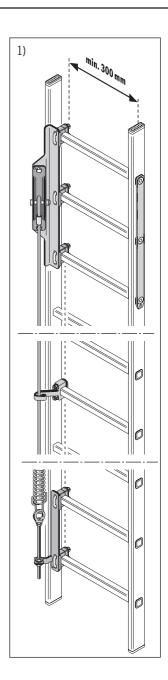
La largeur des marches doit y être impérativement respectée.

(Montage au milieu = min. 2 x 150 mm) (Montage latéral = min 300 mm)

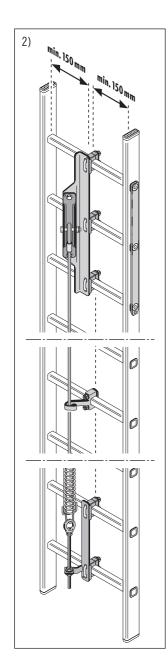
Exemples:

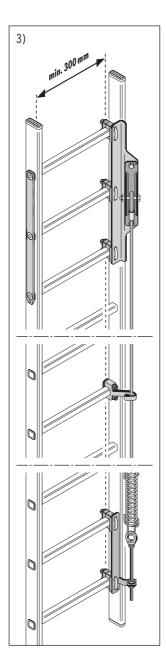
Montage sur côté À GAUCHE
 Montage sur échelon AU MILIEU
 Montage sur côté À DROITE *
 Montage sur construction À GAUCHE
 (* = Agencement des
 composants tourné de 180°)

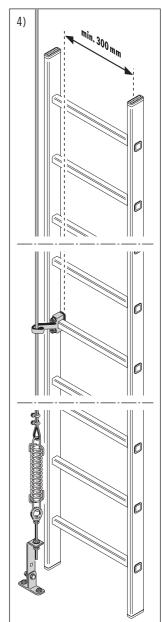
Lors du montage des composants, veiller à ce que le câble de la ligne de vie soit monté à la verticale. La distance entre l'adaptateur d'échelon (dispositif d'ancrage EN HAUT, cavalier et dispositif d'ancrage EN BAS) et le montant de l'échelle étant toujours la même.

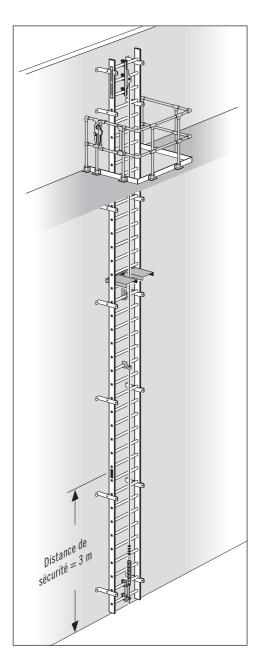












8.3 Montage sur échelle fixe - Échelle en aluminium

Montage du dispositif d'ancrage H-8 EN HAUT

Le dispositif d'ancrage H-8 EN HAUT est monté sur 3 échelons sur les échelles en aluminium.

Montage des renforts d'échelons SV3 :

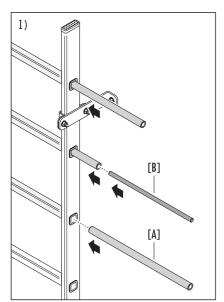
- Insérer un tube [A] dans chacun des trois derniers échelons.
 Une barre de flexion [B] doit être en plus insérée dans l'échelon du milieu.
- Visser les deux barres verticales [C] placées sur les montants de l'échelle dans les tubes insérés.
 - $6 \times (M16 \times 50, couple de serrage = 80 Nm).$
- 3) Montage du dispositif d'ancrage :

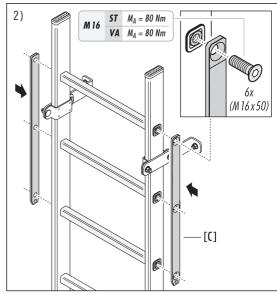
Fixer le point d'ancrage [D] sur l'ancre [E] 2 x (M10 x 30, classe 8.8, DIN 933/ISO 4017).

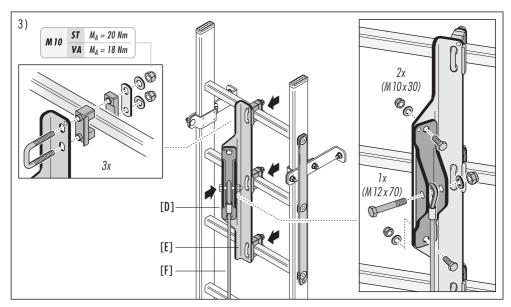
Fixer l'ancre [E] avec trois adaptateurs aux trois derniers échelons.

Fixer le câble antichute H-8 [F] au point d'ancrage 1 x (M12 x 70).









8.3 Montage sur échelle fixe -Échelle en aluminium

Montage des cavaliers H-8

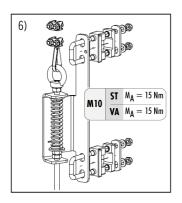
4) Écart maximal entre chaque cavalier = 9520 mm (tous les 34e échelons à un écart d'échelon de 280 mm).

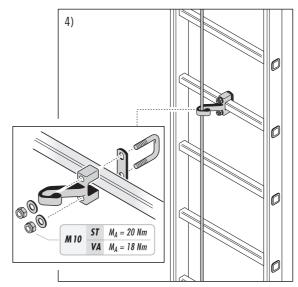
Montage du dispositif d'ancrage H-8 EN BAS

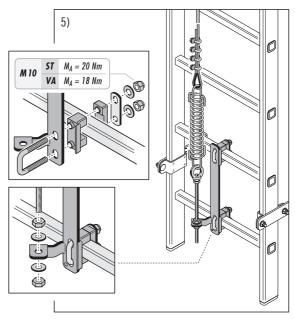
5) Fixer le tendeur [H] au dispositif d'ancrage.

Fixation au choix sur l'échelon ou montage au sol (cf. montage sur la construction, page 19)

6) Placez l'adaptateur au centre de l'échelon. Faire passer la vis étrier à travers la tôle perforée, l'adapteur et l'équerre, et visser.









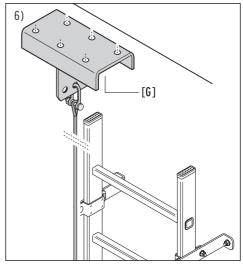
Montage sur la construction

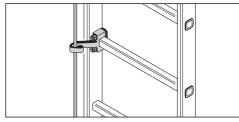
6) Montage de l'ancre pour construction [G] (ancrage pour câble de ligne de vie) :

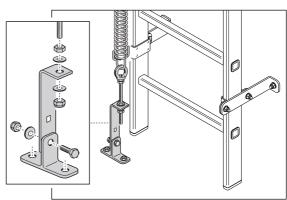
Dans les constructions en béton, seules des chevilles d'ancrage homologuées sont permises (au minimum 6 x M10 x 100)

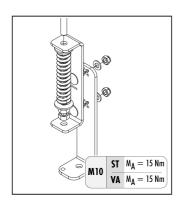
Dans les constructions en acier, des vis six pans selon ISO 4017/4014 min. Classe 8.8 sont permises (au minimum 6 x M10). Le vissage peut se faire dans les alésages filetés ou en tant que raccord de passage.

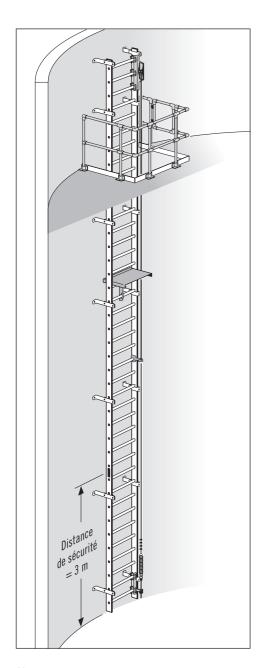
Si la construction est dans un matériau autre, le moyen de fixation devra être défini, choisi et réalisé en accord avec le projeteur selon les règles de la technique.











8.4 Montage sur échelle fixe -Échelle en acier (galvanisé) ou en Inox

Montage du dispositif d'ancrage H-8 EN HAUT

Le dispositif d'ancrage H-8 EN HAUT est monté sur 3 échelons sur les échelles en acier.

Montage de renforts sur les deux derniers échelons :

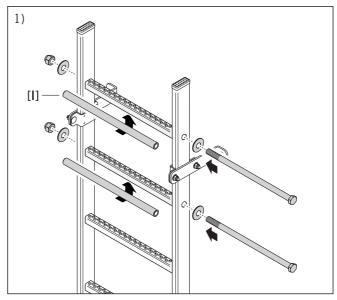
- 1) Insérer le tube de renfort [I] par le bas dans le profilé en U de l'échelon et le visser à l'échelle.
- 2) Montage du dispositif d'ancrage :

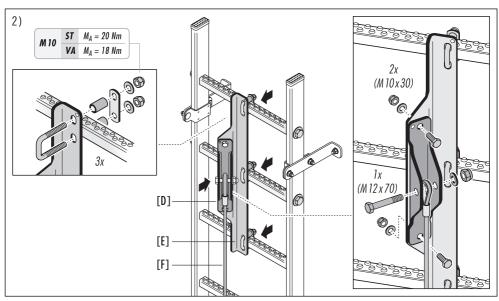
Fixer le point d'ancre [D] à l'ancre [E] 2 x (M10 x 30, Classe 8.8, DIN 933/ISO 4017).

Fixer l'ancre [E] avec trois adaptateurs aux trois derniers échelons.

Fixer le câble antichute H-8 [F] au point d'ancrage 1 x (M12 x 70)







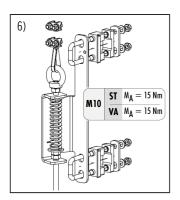
8.4 Montage sur échelle fixe -Échelle en acier (galvanisé) ou en Inox

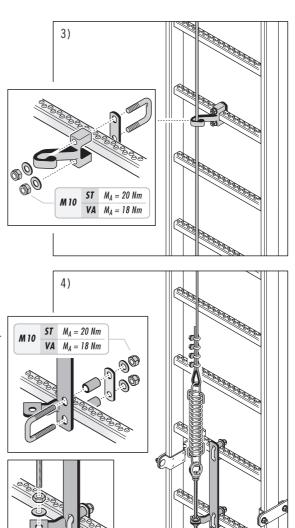
Montage des cavaliers H-8

 Écart maximal entre chaque cavalier = 9520 mm (tous les 34e échelons à un écart d'échelon de 280 mm).

Montage du dispositif d'ancrage H-8 EN BAS

- Fixer le tendeur [H] au dispositif d'ancrage.
 Fixation au choix sur l'échelon ou montage au sol (cf. montage sur la construction, page 23)
- 6) Placez l'adaptateur au centre de l'échelon. Faire passer la vis étrier à travers la tôle perforée, l'adapteur et l'équerre, et visser.







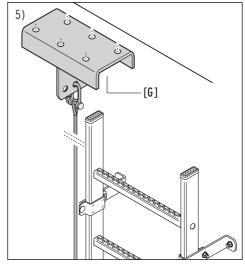
Montage sur la construction

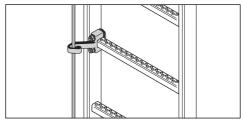
5) Montage de l'ancre pour construction [G] (ancrage pour câble de ligne de vie) :

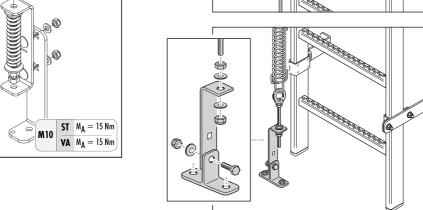
Dans les constructions en béton, seules des chevilles d'ancrage homologuées sont permises (au minimum 6 x M10 x 100)

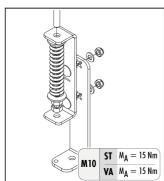
Dans les constructions en acier, des vis six pans selon ISO 4017/4014 min. Classe 8.8 sont permises (au minimum 6 x M10). Le vissage peut se faire dans les alésages filetés ou en tant que raccord de passage.

Si la construction est dans un matériau autre, le moyen de fixation devra être défini, choisi et réalisé en accord avec le projeteur selon les règles de la technique.









9. Marquages et consignes

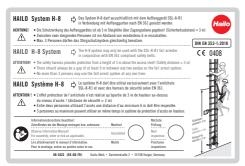
 A) Plaque signalétique du système de protection d'accès en hauteur H-8

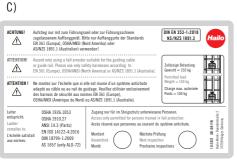
Consignes de sécurité sur l'utilisation du dispositif antichute et du système de protection d'accès en hauteur.

- B) Plaque signalétique de l'échelle Informations concernant l'échelle.
- C) Plaque d'identification de l'échelle Indications concernent l'utilisation (contrôle de l'échelle au moins une fois par an par un expert, documentation par plaquette de contrôle).
- D) Indication concernant le système de protection d'accès en hauteur H-8

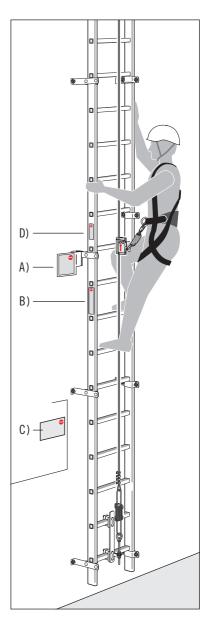
Distance de sécurité

A)













Le système de protection d'accès en hauteur H-8 doit être obligatoirement muni au niveau du point d'accès d'une plaque signalétique indiquant quel antichute doit être utilisé sur le système de protection d'accès en hauteur H-8.

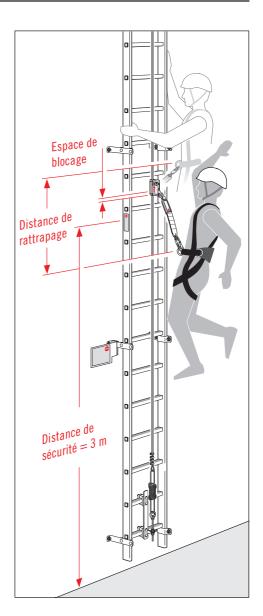
Lorsque de nouveaux types d'antichute sont utilisés, l'exploitant doit garantir que ces informations parviennent à l'utilisateur.

L'effet de protection de l'antichute SSL-8-R1 sur le système de protection d'accès en hauteur H-8 n'est pas assuré si l'utilisateur se trouve dans la partie inférieure du dispositif d'ascension (< 3 m à partir de l'arête supérieur du niveau d'accès).

L'exploitant de l'installation doit apposer un marquage d'avertissement adéquat sur la construction afin que l'utilisateur soit averti sans doute possible sur la distance de sécurité

Consigne de nettoyage :

En cas d'encrassement du système de protection d'accès en hauteur, notamment du rail anti-chute, celui-ci doit être nettoyé exclusivement avec de l'eau et un produit sans acide.



10. Compte rendu de montage

Entr	eprise chargée du montage (adresse) :	Chef de monta	ige :		
Poin	ts de contrôle après le montage	Résultat :	X	Oui	Non
1.	Dispositif antichute :				
1.1	Emplacement de l'antichute SSL-8-R1 : de 700 mm à 1200 mm à partir du niveau d'accès				
1.2	Dispositif d'ancrage EN HAUT (montage selon prescription	s pages 12 à 23))		
1.3	Accrochage de câble (câble ligne de vie, vis, rondelles et écrou de sûreté à monter en conformité)				
1.4	Dispositif d'ancrage EN BAS (montage selon les instructio	ns des pages 12	à 23)		
1.5	Câble ligne de vie avec tendeur (140 mm selon les instructions page 12)				
1.6	Cavaliers latéraux montés (écartement ≤ 9520 mm selon instructions des pages 12 à 23) (Quantité : pi	ièces)			
1.7	Test fonctionnel avec l'antichute SSL-8-R1 effectué sans	problème.			
2.	Marquage : (voir chapitre 9. Marquages et consignes)				
2.1	Plaquette d'identification de l'échelle				
2.2	Plaquette d'information "Distance de sécurité 3 m"				
2.3	Plaquette de contrôle apposée				



11. Instructions de contrôle

- Le chef de montage est responsable du montage correct du dispositif d'ascension et du système de protection d'accès en hauteur H-8.
- La liste de contrôle suivante doit être remplie intégralement, dans une écriture indélébile et bien lisible, par le chef de montage.
- Cette liste de contrôle fait partie du montage et doit être présentée au fabricant ou à un organisme de contrôle sur demande.

Remarque	S:



Les prescriptions d'exploitation et de contrôle nationales respectivement en vigueur doiventêtre respectées.

- Les systèmes de protection d'accès en hauteur doivent être contrôlés au moins une fois par an en vue de documenter leur bon état et leur bon fonctionnement, par un spécialiste/une personne qualifiée.
- Pour tous les éléments, les parties de système ou les systèmes, une documentation est requise.
- De plus, une vérification régulière doit être effectuée en fonction des conditions environnantes concrètes. Des intervalles de contrôles plus courts peuvent être nécessaires.
- En cas de chute, le système de protection d'accès en hauteur H-8 doit immédiatement être contrôlé par un spécialiste/une personne qualifiée.
- L'exploitant de l'installation est responsable du respect des dates de contrôle et d'entretien.



Un contrôle régulier de l'équipement est absolument nécessaire.

La sécurité de l'utilisateur dépend du fonctionnement et de la solidité de l'équipement.

Lieu, date Signature du chef de montage

12. Plan de contrôle

Plan de contrôle des contrôles périodiques du système de protection d'accès en hauteur H-8.

Les contrôles périodiques annuels doivent être documentés par le spécialiste/la personne qualifiée dans les tableaux ci-dessous.

Résultat :



En cas de sinistre, cette documentation devra pouvoir être présentée et être complète. Le fabricant doit pouvoir la consulter à tout moment.

1. Dispositif d'ascension : *	
1.1 Échelle État techniqu	e (usure, corrosion), bosses, déformations, fissures, cassures
1.2 Éléments de liaison d'échelle	État technique
1.3 Supports d'échelle	État technique
1.4 Contre-fiches (si utilisées)	État technique
1.5 Paliers de repos rabattables (nombre : unités)	Fonctionnement
1.6 Fixations par vis	État technique ; force de précontrainte ; couple de serrage
1.7 Dispositif passerelle (si utilisé)	État technique
2. Ancrage du dispositif d'ascension :	
2.1 Sur des pieds taraudés en acier	État technique ; force de précontrainte ; couple de serrage
2.2 Sur du béton	État du béton
2.3 Sur d'autres matériaux	État de la construction
3. Dispositif antichute :	
3.1 Dispositif d'ancrage EN BAS	Etat technique
3.2 Tendeur câble	Selon instructions
3.3 Cavaliers (Quantité :pièces)	Etat technique, Fonctionnement
3.4 Dispositif d'ancrage EN HAUT	Etat technique
3.5 Accrochage câble	État des vis, rondelles, écrous de sûreté
3.6 Câble de ligne de vie	Corrosion, coudes, boucles, rupture de fil**
3.7 Cosse + sertissage de câble	Etat technique
4. Marquage :	
4.1 Marquages d'origine	Tous les marquages sont-ils présents et bien lisibles ?
4.2 Essai de fonctionnement	Utilisation avec dispositif antichute
4.3 Documentation	Le contrôle a-t-il été documenté correctement et intégralement ?

^{* =} En l'absence d'échelle, seuls les points de contrôle 3 et 4 doivent être contrôlés.

^{** =} Le câble doit être remplacé si sur une longueur de 250 mm plus de 3 fils sont cassés.



1. Contrôle / Date (mois/année)	2. Contrôle / Date (mois/année)	3. Contrôle / Date (mois/année)	4. Contrôle / Date (mois/année)	5. Contrôle / Date (mois/année)	6. Contrôle / Date (mois/année)	7. Contrôle / Date (mois/année)
en ordre en ordre						
OUI NON OUI NON	OUI NON OUI NON	OUI NON	OUI NON OUI NON	OUI NON OUI NON	OUI NON	OUI NON OUI NON

13. Documentation du contrôle

Documentation sur le déroulement des vérifications régulières et/ou des réparations.

Désignation du produit/modèle/nom commercial	Fabricant/fournisseur
	Hailo-Werk, Rudolf Loh GmbH & Co. KG Daimlerstraße 2, 35708 Haiger, Germany
Caractéristique d'identification	+49 (0) 2773 82-0 Fax +49 (0) 2773 82-1561
Numéro de lot/numéro de série	info@hailo-professional.de www.hailo-professional.de

Date	Motif du traitement : a) Contrôle régulier, b) Remise en état Résultat de contrôle des contrôles périodiques	



Année de fabrication/date de fin de validité	Date de mise en service/date de la	première utilisation
Date d'achat	autres mentions	3
Mesures de remise en état réalisées	Nom et signature de la personne spécialisée/qualifiée	Date du prochain contrôle périodique

